

Séance ordinaire du 24 janvier 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois à huit heures cinquante-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-00-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 24 janvier 2023.

CE-2023-00-16

Besoin de main d'œuvre à la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-003](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du génie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-003, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-00-17

Dépôt du rapport 2022 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

[Document d'aide à la décision GRE-2023-001](#)

Le rapport 2022 des dépenses remboursées à même le budget de soutien et recherche, tel qu'il est annexé à la fiche de décision GRE-2023-001, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-00-18

Désignation de membres de la commission de l'environnement et modification de la durée du mandat des membres représentants de la communauté et modification de la résolution CV-2022-07-96 « Abrogation des résolutions CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative », CV-

2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » et CV 2019 00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » »

[Document d'aide à la décision ENV-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les personnes suivantes à titre de membres de la commission de l'environnement :

- le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu, à titre de membre représentante des élues et élus de la Ville;
- madame Sylvie Leduc, conseillère en environnement, à titre de membre, à titre de représentante administrative de la Ville.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2022-07-96 « Abrogation des résolutions CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative », CV-2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » et CV-2019-00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », création de la commission de l'environnement et nomination de membres à cette commission », par le remplacement, à la clause 7.3, des mots « 4 ans » par les mots « 2 ans ».

CE-2023-00-19

Modifications au projet de *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029*

[Document d'aide à la décision EMV-MR-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les modifications au projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029*, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-011.

CE-2023-00-20

Financement de la dépense relative aux services professionnels et à l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment pour la gestion animale

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux services professionnels et à l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment pour la gestion animale

au montant maximum de 1 867 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2023-00-21

Financement de la dépense relative aux travaux de rénovation à l'Anglicane [Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de rénovation à l'Anglicane, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2023-004, au montant maximum de 330 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2023-00-22

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-00-23

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-002](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-00-24

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-00-25

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 12 octobre 2022 [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-001](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 12 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2023-00-26**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-002](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente de :

- 12 000 \$ à Le filon;
- 1 500 \$ à la Maison de la famille Chutes-Chaudière;
- 1 500 \$ à la Maison de la famille rive-sud;
- 1 500 \$ au Centre aide et prévention jeunesse;
- 1 500 \$ au Café la mosaïque;

pour la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires*, et ce, à même le montant de 142 500 \$ affecté par la résolution CV-2022-03-21, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et communautaire.

CE-2023-00-27**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-003](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-00-28

Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, du Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et du Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-001. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des

revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2023-00-29

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 17 novembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2023-004](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances de la réunion tenue le 17 novembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2023-00-30

Dépôt de la liste des déboursés pour la période entre le 1^{er} au 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2023-005](#)

La liste des déboursés pour la période entre le 1^{er} au 30 novembre 2022, est déposée, à titre d'information.

CE-2023-00-31

Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 novembre 2022 et de la liste des crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2023-006](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 novembre 2022 et la liste des crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-00-32

Adoption du Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant une permutation dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-27.

CE-2023-00-33

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H0801 à même une partie de la zone d'habitation H0803, rue Corot, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-63.

CE-2023-00-34

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-28.

CE-2023-00-35

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-62.

CE-2023-00-36

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-006.

CE-2023-00-37

Vente de parties du lot 6 521 605 du cadastre du Québec à 9427-0881 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-122](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de 9427-0881 Québec inc. portant sur des parties du lot 6 521 605 du cadastre du Québec (anciennement le lot 6 506 480 de ce cadastre), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-122, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9427-0881 Québec inc., d'affecter un montant de 217 237,93 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que les parties de ce lot ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

CE-2023-00-38

Aide financière à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (Aéroport de Québec)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-138-R-1](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 11 538 \$ à l'Aéroport international Jean-Lesage (Aéroport de Québec inc.), pour contribuer à la réalisation du projet visé à la fiche de prise de décision DEV-2022-138-R-1, conformément à la structure financière finale du projet visé pour l'année 2022.

CE-2023-00-39

Candidature de la Ville au *Mérite ovation municipale* 2023 de l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2022-146](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la direction du Développement économique et de la promotion à déposer la candidature de la Ville à l'édition 2023 de *Mérite ovation municipale* de l'Union des municipalités du Québec dans les catégories *Développement économique, économie circulaire et tourisme* et *Aménagement, environnement*.

CE-2023-00-40

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou employée ou employé au 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-235](#)

Les listes suivantes de certains contrats sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- listes des autorisations de dépenses, sous la forme de deux fichiers distincts, effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employés pour le mois d'octobre 2022
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employées ou employés pour le mois de novembre 2022;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par détenteurs de cartes d'achat pour le mois d'octobre 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par détenteurs de cartes d'achat pour le mois de novembre 2022.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-00-41

Modification du contrat pour l'inspection par caméra à téléobjectif des réseaux d'égout

[Document d'aide à la décision APP-2023-001](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'inspection par caméra à téléobjectif des réseaux d'égout (appel d'offres 2021-50-22), attribué le 29 mars 2021 par la Direction générale, au montant estimé de 4 163,03 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-001.

CE-2023-00-42

Modification du contrat pour l'acquisition du produit chimique PASS 10 en vrac pour 2022

[Document d'aide à la décision APP-2023-003](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'acquisition du produit chimique PASS

10 en vrac pour 2022 (contrat UMQ CHI-2022A), attribué le 28 janvier 2022 par la Direction générale, au montant estimé de 10 400 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-003.

CE-2023-00-43

Modification du contrat pour les travaux de réfection de l'escalier rue du Collège (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2023-004](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de réfection de l'escalier rue du Collège (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2022-50-78), attribué par la résolution CE-2022-07-71, au montant estimé de 25 968,23 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-004.

CE-2023-00-44

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la collecte et transport des matières recyclables en chargement avant

[Document d'aide à la décision APP-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la collecte et transport des matières recyclables en chargement avant (appel d'offres 2020-50-17-2), attribué le 8 février 2021 par la résolution CV-2021-00-75, intervenu avec Sani-terre environnement inc.

CE-2023-00-45

Modification du contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium (Alun) en vrac pour l'année 2022

[Document d'aide à la décision APP-2023-010](#)

Il est résolu de ratifier l'autorisation accordée par la Direction générale et de modifier le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium (Alun) en vrac pour l'année 2022 (appel d'offres 2021-50-116), attribué par la résolution CV-2021-07-86, au montant de 63 850 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-010.

CE-2023-00-46

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière pour la saison 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-011](#)

Il est résolu :

- de confier à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés comme abat poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour la saison 2023, du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023;
- de confier à cette union, la responsabilité d'analyser les soumissions déposées, de même que d'accepter que le produit commandé et livré soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie aux documents d'appels d'offres;
- que si cette union, adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire;
- afin de permettre à cette union, de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette dernière les types et quantités de produits requis et de remplir la ou les fiches techniques d'inscription requises qu'elle transmettra à la date fixée;
- de reconnaître que cette union recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d'appel d'offres;
- de remettre une copie de la présente résolution à cette union.

CE-2023-00-47

Acte notarié de correction à intervenir avec Hydro-Québec pour régulariser les titres de propriété publiés à l'acte 24 157 222 (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'acte notarié de correction à intervenir avec Hydro-Québec, lequel a pour objet de procéder à la correction de l'acte de vente reçu par Me Simon Roy, notaire, le 21 septembre 2018 et publié au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Lévis, le 26 septembre 2018, sous le numéro 24 157 222, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-038, cette transaction étant sans frais pour la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-00-48

Abrogation des résolutions CE-2022-10-47 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) » et CV-2022-07-55 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume Couture, secteur Saint Romuald) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-042](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2022-10-47 « Acquisition par

expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2022-07-55 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume Couture, secteur Saint Romuald) ».

CE-2023-00-49

Acquisition de parties de lots 4 064 523 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces partis de lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-002](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition :

- d'une partie du lot 4 064 523 du cadastre du Québec;
- d'une superficie approximative de 164,2 mètres carrés;
- d'une partie du lot 4 285 684 de ce cadastre d'une superficie approximative de 110,2 mètres carrés;
- d'une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie approximative de 4,6 mètres carrés;
- d'une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie approximative de 70,21 mètres carrés;
- d'une partie du lot 6 160 970 de ce cadastre d'une superficie approximative de 3,2 mètres carrés;

telle qu'elle est présentée en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-002, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

CE-2023-00-50

Financement des dépenses relatives à des projets technologiques de pérennité

[Document d'aide à la décision DTI-2023-001](#)

Il est résolu :

- pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies incluant la mise à jour du parc informatique, d'affecter un montant de 1 192 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2024 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant;
- de financer la dépense relative à la mise à jour et à l'évolution du système de gestion des ressources humaines et de la paie au montant maximum de 40 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73;
- de financer la dépense relative à la mise à jour et à l'évolution des systèmes de gestion des permis et de gestion des adresses, de gestion

financière U4 et des applications le service de police et 911, au montant maximum de 381 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-93.

CE-2023-00-51

Cadre de gestion du fonds vert, cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement, contrat de service à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis et affectation de la réserve financière

[Document d'aide à la décision ENV-2022-016-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le cadre de gestion du fonds vert, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-016-R-2.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de service à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis, concernant le financement d'initiatives citoyennes en environnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter la réserve financière relative à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale, comme suit :

- un montant maximum de 100 000 \$ pour le programme de soutien aux initiatives citoyennes;
- un montant maximum de 400 000 \$ pour des initiatives d'organismes en environnement pour l'année 2022 et 2023.

CE-2023-00-52

Option de renouvellement de deux années supplémentaires du contrat relatif à l'entretien des aménagements paysagers, des mosaïques et des bassins de rétention

[Document d'aide à la décision APP-2022-238](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer l'option de renouvellement de deux années (2023-2024) prévue au contrat pour l'entretien des aménagements paysagers, des mosaïques et des bassins de rétention (appel d'offres 2020-50-05), attribué le 24 février 2020 par la résolution CV-2020-01-65, pour une dépense estimée à 503 161,15 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-00-53

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 14.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif